



COMMUNIQUÉ SUR LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

La situation des écoles d'architecture françaises (ENSA) : un état d'urgence éducatif et social

La ministre de la Culture a révélé sa stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029 en février dernier. Dans sa trentaine de mesures, celle-ci prévoit, notamment, une augmentation du nombre d'étudiants (+20% sur 10 ans) et le développement de formations en alternance. Elle souligne également la nécessité d'adapter la formation. Mais, curieusement, il n'y est nullement question d'une augmentation des subventions pour charges de service public versées aux ENSA par le Gouvernement. D'ailleurs, celles-ci varient fortement et sans raison manifeste selon les établissements. C'est ici l'occasion de rappeler que les ENSA n'ont pas bénéficié de complément budgétaire à la suite de la réforme de 2018, qui pourtant leur a transmis de nouvelles charges pour ce qui concerne, par exemple, le recrutement des enseignants.

Les désormais 21 écoles d'architecture françaises (en comptant celle indépendante de l'île de La Réunion depuis 2025, la première dans un département ultra-marin) constituent un pilier essentiel de la formation des architectes. Elles sont aussi des acteurs de la pensée urbaine en prise avec les enjeux contemporains tels que l'érosion côtière, les questions de la fabrication face aux risques, le vieillissement de la population, l'attention aux autres... Mais elles se trouvent aujourd'hui dans une situation financière très préoccupante, qu'une augmentation des ressources propres, souhaitée par les tutelles, ne suffira pas à pallier.

La profession, les étudiants et les enseignants alertent régulièrement sur ces dysfonctionnements majeurs qui affectent leurs conditions de travail au quotidien et la formation de nos futurs architectes. Force est de constater qu'ils ne sont pas suffisamment entendus.

1. Un manque de moyens financiers et humains dramatiques

Les établissements d'enseignement supérieur en architecture ont eux aussi subi de plein fouet la hausse des prix de l'énergie et celles des charges fixes en général (+30% en quelques années seulement). On craint le pire pour 2026 dans le cadre des prochaines orientations budgétaires qui s'annoncent compliquées. Pour assurer une formation de qualité, reconnue au-delà de nos frontières, les ENSA manquent d'ores et déjà cruellement de ressources : insuffisance de personnel permanent, remplacements d'agents non comblés, trop d'établissements sont en situation d'urgence immobilière, difficulté à mettre en œuvre une approche pédagogique innovante en faisant, par exemple, appel à des intervenants spécialistes, diminution des moyens alloués aux coopérations à l'international...

.../...

2. La surcharge des étudiants et la pression sur les enseignants

Globalement, les écoles d'architecture, confrontées à une forte demande sur Parcoursup, peinent à répondre aux besoins en matière de places disponibles faute de moyens et de locaux suffisants. Les effectifs étudiants sont de fait soumis à un « numerus clausus ». Les primo-entrants subissent une sélection plus conséquente qui entraîne le développement de « prépas » coûteuses. Le nombre d'architectes formés actuellement est évalué à 30 000 personnes. Il est ainsi l'un des plus bas en France : 0,4 pour 1000 habitants contre une moyenne de 1,1 pour l'ensemble de l'UE.

Pour les enseignants, la pression s'intensifie, avec des conditions d'enseignement qui ne permettent plus de garantir un suivi personnalisé et une pédagogie de qualité, ce qu'aggravent, faute de temps et de prises en charge, des manques en formation continue que pourtant favorise le décret du 15 février 2018. Les décharges recherche sont, elles, trop limitées pour l'ensemble des écoles.

3. Une perte de sens au travail qui s'amplifie et l'urgence à poursuivre la « déprécarisation » pour tous les personnels contractuels

Dans ces conditions, de nombreux salariés se retrouvent dans des situations professionnelles dégradées. Elles entraînent une perte de sens puis une démotivation accrue des équipes, qu'accentuent un manque de reconnaissance et de valorisation de leurs actions.

Et ce, malgré une réforme du cadre de gestion et de rémunération à destination des seuls professeurs contractuels qui a pris effet à compter du 1^{er} mars dans toutes les ENSA. Pour tous leurs autres agents contractuels, un crédit de 7 millions d'euros sur un total de 11 millions permettra d'aligner leur rémunération sur celles des agents titulaires et donc de pallier leur précarité trop longtemps éprouvée.

4. L'urgence d'une réforme véritablement ambitieuse

Face à cette situation critique, nous appelons à des mesures d'envergure que sont :

- La mise en œuvre d'une trajectoire pluriannuelle en termes de ressources et de moyens, permettant d'envisager une évolution ultérieure de leurs compétences, de leur organisation (effectifs notamment) et de leur nombre d'étudiants. Le montant des dotations allouées aux ENSA doit pouvoir être rendu public ;
- Une enveloppe d'investissements dédiée à la remise à niveau des locaux, aujourd'hui largement insuffisants, voire indignes, pour plusieurs établissements. On ne forme pas 20 % d'étudiants supplémentaires dans des bâtiments vétustes ou inadaptés. Pour accueillir plus, il faut plus : plus de mètres carrés, plus de postes, plus d'ambition ;
- Une revalorisation immédiate de la rémunération et des carrières des agents titulaires des ENSA. Trop souvent oubliés, ils tiennent pourtant l'institution à bout de bras. Il est temps de leur donner des perspectives concrètes ;
- L'accompagnement du rapprochement d'ENSA avec les universités dans le cadre des EPE (établissements publics expérimentaux) par une réflexion approfondie sur les implications qu'elles génèrent, notamment sur un axe pédagogique et matériel ;

- En lien avec la négociation du cadre de gestion de la rémunération des contractuels du ministère de la Culture, la poursuite sans tarder de cette réforme pour les autres agents contractuels des ENSA, en dehors des enseignants contractuels qui viennent de bénéficier d'un rehaussement de leur rémunération ;
- Le renforcement des moyens financiers dédiés à la recherche, en veillant à lui consacrer une expertise technique et administrative accrue, dans le cadre de l'organisation administrative actuelle en central et à l'échelon déconcentré, et dans la perspective d'une direction générale chargée de l'enseignement et de la recherche à venir, dans les conditions prévues par l'intersyndicale ;
- La nécessité d'être associé à la révision de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture ;
- La mise à terme du "numerus clausus" implicite, ce qui suppose une remise à niveau préalable des moyens des écoles, la détermination des conditions d'accueil, et une étude sur les différents coûts associés ;
- La valorisation de la diversité des profils étudiants dès leur sélection après le baccalauréat ;
- La nécessité d'avoir recours à un architecte, pour les personnes physiques en particulier, qui s'en abstiennent quand leurs projets de construction nouvelle ou d'extension sont en dessous du seuil réglementaire de 150 m².

Les écoles d'architecture françaises (ENSA) ont un rôle central à jouer dans la conception de nos territoires de demain, dans la formation de professionnels compétents, responsables et engagés. **Nous ne pouvons pas accepter que la qualité et le devenir de la formation soient sacrifiés sur l'autel des économies budgétaires.** Nous exigeons une évolution positive immédiate de leur situation et, pour ce faire, appelons tous les acteurs du secteur — étudiants, enseignants, personnels administratifs, et partenaires de la profession — à se mobiliser.

Paris, le 8 juillet 2025

CFDT-CULTURE

**1, RUE DES QUATRE-FILS
75003 PARIS
TÉL : 01 40 15 51 20
CFDT@CULTURE.GOUV.FR
CFDT-CULTURE.ORG**